



19 décembre 2022

Pollution par les PFAS

Recommandation de ne pas consommer les poissons pêchés dans le canal Stockalper

Les investigations environnementales menées depuis plus de 2 ans par le Canton du Valais autour des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) se poursuivent. Dans le Chablais valaisan, après une contamination confirmée dans deux étangs, des contrôles ont été réalisés sur des poissons du canal Stockalper. Si les premières analyses sur des truites sauvages ayant grandi dans le canal indiquent des concentrations entre 42 et 159 microgrammes par kilo, une incertitude subsiste sur les concentrations présentes dans les poissons introduits dans le cadre du repeuplement piscicole. Des investigations complémentaires sont donc nécessaires. Dans l'intervalle, par principe de précaution, il est fortement recommandé de ne pas consommer les poissons pêchés dans le canal Stockalper.

Le contrôle du niveau de contamination des poissons par des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) doit être complété dans le Chablais valaisan. Après la confirmation de la forte contamination des poissons par des PFAS dans les étangs des Chauderets à Collombey et des Mangettes à Monthey, des contrôles ont été effectués sur des poissons dans le canal Stockalper, entre Collombey-Muraz et le Bouveret. Ce canal est en effet alimenté par le canal du Bras-Neuf qui draine la nappe phréatique et les PFAS qui s'y trouvent. La pêche est interdite dans le canal du Bras-Neuf depuis 2011 en raison d'une ancienne pollution aux polychlorobiphényles (PCB), assainie en 2014. Elle restera encore interdite jusqu'à une amélioration de la situation de la pollution par des PFAS.

Cinq truites sauvages ayant grandi dans le canal Stockalper ont ainsi été analysées cet automne. Elles ont présenté des concentrations en PFAS comprises entre 42 et 159 microgrammes par kilo, ce qui correspond à un dépassement significatif de la teneur maximale de 8 microgrammes par kilo édictée par le règlement de la Commission européenne du 7 décembre 2022. Cependant, une partie importante des poissons pêchés dans ce canal grandissent en pisciculture, où ils ne sont pas exposés à la pollution par des PFAS. Ils sont mis à l'eau au cours de la saison de pêche en plusieurs lâchers. Ils sont ensuite pêchés, en majorité durant les semaines qui suivent le repoissonnement. Dès lors, des investigations complémentaires seront menées, entre autres sur des poissons capturés durant la période de pêche et congelés afin d'analyser leur degré de contamination par les PFAS.

En attendant les résultats de ces investigations complémentaires, le Canton du Valais recommande fortement aux personnes en possession de poissons pêchés dans le canal Stockalper de ne provisoirement pas les consommer. Ces contrôles permettront aussi de décider de l'autorisation ou non de la pêche en mars 2023 dans ce canal.

La pollution des eaux souterraines par des PFAS, dans le Chablais, trouve son origine dans l'utilisation de mousses d'extinction d'incendie au sein des périmètres



de l'ancienne raffinerie et du site chimique. Ces mousses étaient produites à partir d'émulsif contenant des PFAS.

Personne de contact

Yves Degoumois, adjoint de la cheffe du Service de l'environnement, 076 409 39 92